MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23/11/2023

RAPPORT D'ACTVITE DE LA COMMUNAUTE PARIS SACLAY -2022

N° 2023-074

Le Conseil municipal légalement convoqué le 14/11/2023, s'est réuni le 23/11/2023 à 20h, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 24
M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, Mme Sandrine Boëte, M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, Mme Laurence Amichaux, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha Devriendt El Hayek, Mme Joane Giraudon, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, Mme Cécile Revoyre, Mme Katia Robert-Hautemulle, M.Damien Rousseau, M. Christophe Royer, M. Enzo Sodano, M. Jules Thomas.

24 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 6
M. Alexandre Bussière à Mme Katia Robert-Hautemulle
M. Frédérick Baby Marinpouy à M. Gilles Guillaume
Mme Justine Giagnoni à Mme Emmanuelle Pic
Mme Laure Gibou à Mme Laurence Amichaux
M. Sébastien Le Ferrec à M. Sébastien Bouet
M. Jean-Marc Payen à Mme Catherine Delaitre

Absent :
Aucun

Nombre de votant.e.s : 29

Mme Joane GIRAUDON a été désignée Secrétaire de Séance

Rapporteur : Monsieur Olivier THOMAS

VU l'article L.2122- 21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal n°2015-072 en date du 30 juin 2015 portant avis sur le projet de périmètre pour la fusion de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne, de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay avec extension aux communes de Verrières-le-Buisson et de Wissous ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/718 du 2 octobre 2015 portant périmètre d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la communauté d'agglomération du Plateau de Saclay et la communauté d'agglomération Europ'Essonne avec extension aux communes de Wissous et Verrières-le-Buisson ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2015-093 en date du 5 novembre 2015 portant avis sur l'arrêté préfectoral portant périmètre d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay, de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne avec extension aux communes de Verrières-le-Buisson et de Wissous et élection des représentants de la commune au sein du nouvel EPCI ;

VU l'arrêté préfectoral n°2021-PREF-DRCL-617 du 2 septembre 2021 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Communauté Paris Saclay » relative au changement d'adresse de son siège ;

VU la délibération n°2023-201 en date du 20 septembre 2023 de la Communauté Paris Saclay prenant acte de son rapport d'activité,

VU le rapport d'activité 2022 de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay ci-annexé,

CONSIDERANT qu'il est fait obligation au Président de chaque établissement public de coopération intercommunale de transmettre, avant le 30 septembre de chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

CONSIDERANT que les conseils municipaux doivent prendre acte du rapport d'activité de la CPS

CONSIDERANT que ce rapport retrace un an d'activités de l'agglomération au service du territoire, de ses communes et de ses habitants dans tous ses domaines de compétence de durant l'année 2022 :

- Développement économique : accompagner la création d'entreprises, connecter les talents, encourager et sensibiliser à l'innovation, renforcer l'attractivité du territoire,
- De nombreuses actions pour l'emploi, menées en partenariat avec la MEIF,
- Une politique jeunesse,
- Mobilités : développer le réseau de bus et de navettes, favoriser la mixité des transports et les circulations douces,
- Numérique : développer les services et les usages numériques, déployer les infrastructures numériques,
- Aménagement : accompagner les grands projets d'aménagement, entretenir et aménager la voirie et l'espace public communautaire, protéger l'agriculture,

- Transition écologique : le plan climat, promouvoir la biodiversité, préserver le cadre de vie,
- La gestion des déchets et des actions telles que le Défi Zéro déchet ou le plan compostage,
- Eau potable et réseaux hydrauliques : optimiser le service de distribution d'eau, protéger et entretenir le réseau d'assainissement,
- Politique de la ville et action sociale : renforcer la cohésion sociale, répondre au besoin de logements, informer, prévenir et sensibiliser,
- Culture, tourisme et sport : développer l'activité touristique, fédérer un réseau d'établissements culturels, animer le territoire, soutenir les pratiques sportives,
- Mutualisation des services : développer la mutualisation,
- L'activité des services fonctionnels qui accompagnent les services opérationnels dans leurs missions de service public : ressources humaines, finances, communication, affaires juridiques-assemblées-commande publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour l'année 2022.

- **DIT** que la présente délibération sera transmise à la CPS ;

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Monsieur Olivier THOMAS



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20231123-DEL2023-074-DE
Date de télétransmission : 28/11/2023
Date de réception préfecture : 28/11/2023